



Résiliation contrat agf (idéalis)

Par **Figoluluxx**, le **21/12/2008** à **01:00**

Bonsoir,
Depuis 1 an j'ai souscrit à un contrat d'assurance vie idéalis de AGF.
Par soucis financier je voulais savoir si je pouvais résilier mon contrat ou suspendre totalement mes mensualités(100 euros/mois).
Mon assureur ma répondu que de toute façon j'ai signé un contrat de 8 ans donc pas de possibilité, mais en même temps je me dit qu'il défend son bout de pain.
Y a t il un moyen ?
Merci de vos réponses

Par **chaber**, le **21/12/2008** à **05:54**

Le problème des 8 ans soulevé par l'assureur est un point de vue fiscal sur les intérêts.
Vous pouvez demander à tout moment le rachat d'un contrat d'assurance ou le mettre en réduction, c'est à dire rester garanti proportionnellement aux sommes versées.
Tous les ans l'assureur doit vous donner la valeur de votre contrat actualisée et la valeur de rechat. Ce sera à vous de voir